

Conseil Municipal du Mardi 20 Mars 2018

Absents excusés : Michel LE NAOUR (procuration à Carole DUBOT) ; Alain MOYSAN (procuration à Bernard LE SAINT), Josiane GUILLERM (procuration à Marie-Hélène IZORE MARREC) ; Céline KERLOC'H (procuration à Bernadette CARRER), Adrien QUEGUINER.

INSTALLATION D'UNE ANTENNE ORANGE

Le Conseil Municipal a deux possibilités de terrain communal pour l'implantation de l'antenne Orange. Le choix sera opéré avec les services concernés pour une mise en place rapide de cet équipement.

EXTENSION POLE ENFANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte un agrandissement du Pôle Enfance initialement prévu pour l'accueil de 48 enfants, avec un cofinancement des Mairies de Saint Vougay et de Trézilidé.

ADHESION DE LA COMMUNE AU CAUE DU FINISTERE

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Commune au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) du Finistère moyennant un coût de 50,00 € par an.

Le CAUE pourra ainsi nous donner des conseils gratuits en matière d'urbanisme, d'architecture et de paysage.

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT DE MAITRISE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création d'un emploi d'agent de maîtrise pour permettre un avancement de grade.

LUTTE CONTRE LES MERULES ET AUTRES PARASITES XYLOPHAGES

Suite à une demande de la Préfecture du Finistère, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande le maintien de notre Commune en zone de vigilance en ce qui concerne la lutte contre les mérules et autres parasites xylophages.

LOCATION DU HANGAR SITUE AU LIEU-DIT « KERVINIGANT »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le paiement de la location (987,39 € T.T.C.) d'un hangar à Kervinigant afin d'y stocker du matériel communal, et de régler les deux prochaines factures.

REGLEMENTS DU CIMETIERE ET DU SITE CINERAIRE

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le règlement relatif au cimetière et le règlement dédié au site cinéraire.

ECOLE SAINTE THERESE – CONTRAT D'ASSOCIATION 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, octroie une somme de 790,00 € par enfant de Plouzévédé au titre du contrat d'association à l'Ecole Privée Sainte Thérèse, ce qui représente une somme globale de 109.020,00 €.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2018 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote comme suit les subventions aux associations pour l'année 2018.

Ecole Sainte Thérèse : subvention cantine	15.000,00 €	JMC « Jupiller Mõlkky Club »	200,00 €
Ecole Publique Henri Matisse : Arbre de Noël	432,00 €	Zen Do Taekwondo	200,00 €
Les Trois Ruches : solde subvention 2018	8.500,00 €	Lan Vol Badminton	200,00 €
Les Trois Ruches : acompte subvention 2019	7.000,00 €	Club Loisirs du Ham	500,00 €
Les Trois Ruches : tarification différenciée	507,52 €	Les minis poussent	400,00 €
Comité d'Animation	6.000,00 €	Le Bon Cap Association Commerçants	400,00 €
Au Plaisir de Lire – Plijadur E Lenn	3.500,00 €	Objectif Breizh	300,00 €

A.S.B.P.	3.300,00 €	Société de Chasse	100,00 €
Judo Club	700,00 €	Anciens Combattants	100,00 €
Handball Loisirs Berven - Plouzévédé	300,00 €	Ecole de Lesneven Jacques Prévert	521,89 €
Club de Gym	300,00 €	CCAS de Plouzévédé	1.000,00 €
Les Coquelicots	250,00 €		
		TOTAL	49.711,41 €

Au sujet de la cantine, la subvention sera versée au regard des états fournis par l'Ecole Privée Sainte Thérèse détaillant précisément le nombre de repas servis aux enfants de PLOUZEVEDE. Le principe d'un euro versé par la Commune pour un repas servi est conservé.